

MOT DU PRÉSIDENT

Grâce aux efforts et à l'indéniable talent d'organisation de notre directrice générale, Me Claire Morency et de sa collaboratrice, madame Nicole Raymond, la Fondation du Barreau peut, une fois de plus, à la clôture de l'année 2010, s'enorgueillir d'avoir rempli sa mission. Ce ne fut pas sans efforts titanesques, dans un contexte de relents de dépression économique, de globalisation de la profession où les bureaux chefs des grands cabinets ont de moins en moins de liens avec notre Ordre professionnel provincial et alors que l'augmentation exponentielle du nombre de membres de cet Ordre qui, à la lumière des statistiques historiques de contribution, aurait pu nous permettre de prévoir un embellissement de la situation, a plutôt eu cet effet de dilution des grands centres urbains qui confèrent l'anonymat, voire un sentiment d'extranéité.

C'est dans ce contexte et pour assurer la pérennité de notre Fondation que nous avons, il y a quelques années, à l'instigation de M. le bâtonnier Gerald R. Tremblay, amorcé les démarches qui, nonobstant l'assentiment de principe de l'Ordre, ne progressent que très lentement.

Nous avons, cette année, rencontré le bâtonnier en fonction, son vice-président, devenu depuis bâtonnier du Québec et le directeur général et, dans la foulée de ces échanges, avons soumis un document de travail, doublé d'un projet de résolution du Conseil d'administration du Barreau afin d'officialiser un support justifiant de poursuivre les démarches sans que, année après année, étape après étape, nous n'ayons à assurer l'accord et le support de l'administration. Cette étape franchie, nous en sommes rendus à la conception d'une structure corporative de nature à créer des liens avec les autres entités satellites du Barreau que sont *Éducaloi* et *Pro Bono Québec*, et établir le budget nécessaire à cette opération qui devrait se traduire par une cotisation obligatoire annuelle.

À cause du temps écoulé depuis les démarches initiales, il nous faut actuellement s'assurer de l'accord et de la participation de ces entités satellites au regroupement projeté. On peut espérer que l'année financière qui s'annonce nous permettra de franchir les étapes clés et, dans des conditions optimales, de présenter à l'Assemblée générale annuelle du Barreau en 2012, la nouvelle entité projetée et un budget consolidé justifiant une cotisation obligatoire permanente, remplaçant dans certains cas et à certains égards des subventions annuelles de l'Ordre.

Pour ce qui est de notre mission traditionnelle, aidée cette année par l'apport d'un « Cy Pres Award », retombée imprévue d'un surplus d'un recours collectif ontarien, elle a vu notamment la réalisation de deux projets qui s'inscrivent dans la série de brochures « Seul devant la cour » destinées aux personnes qui songent à se représenter seules et qui s'adressent plus particulièrement, pour l'un à des recours en matières criminelle et pénale et pour l'autre, en matières administratives. Ces deux documents seront publiés et distribués au cours de l'année 2011.

Fort de ce précédent, nous avons continué les démarches entamées auprès des juges en chef de la Cour d'appel et de la Cour supérieure du Québec pour, si l'on peut dire, « institutionnaliser » en cette province les *Cy Pres Awards*.

Nous avons, à cet égard, obtenu le support, pour l'instant théorique, de ces juges en chef et nous espérons pouvoir mettre en place la structure nécessaire pour permettre qu'à l'avenir les surplus de recours collectifs, fussent-ils du Québec ou d'ailleurs, puissent être destinés au service du public plutôt que retourner aux débiteurs.

Cette dernière structure qui sera opérationnelle, indépendamment des résultats de la restructuration globale mentionnée précédemment, devrait gérer en quelque sorte à titre de fiduciaire les sommes

ainsi non distribuées et que le tribunal pourrait confier à la gestion de la Fondation pour les fins d'une mission spécifique.

Revenant à notre mission traditionnelle, on ne peut évidemment passer sous silence le concours juridique 2010 visant à encourager les auteurs qui se distinguent par leurs écrits dans le milieu juridique à qui il nous fait plaisir d'offrir, par les présentes, nos plus sincères félicitations.

Ce sont :

Me Céline Gervais pour son ouvrage intitulé « La prescription », publié aux Éditions Yvon Blais en 2009 qui se mérite le prix dans la catégorie *Répertoire et Manuel de pratique professionnelle*;

Me Michelle Cumyn et M. Julien Tricart pour leur ouvrage intitulé « Les associations contractuelles en droit québécois et comparé. Analyse critique et perspectives de réforme », publié dans la Revue générale de droit en 2010 qui se méritent le prix dans la catégorie *Manuscrit d'article juridique*.

Continuant une tradition amorcée l'année dernière, ces lauréats ont gracieusement accepté de donner aux Gouverneurs de la Fondation, une conférence s'inscrivant dans l'optique de la formation continue obligatoire du Barreau et nous les en remercions.

In the course of the present year, our C.A. enriched itself of the presence of new members, namely from the National capital, Me Claude Jean et Me Christian Trépanier and from Montreal, Me Dick W. Pound, who to this day, has been a staunch and most appreciated supporter of the Foundation and with Me Pierre Gauthier, a sparking plug of our governors recruiting campaign. To all of them, a warm welcome. We also take the opportunity to thank those who left us, for their precious past contribution.

Thanks to the members of our various committees who have been working so very hard and selflessly for the benefit of the members of the Bar, who daily use the tools that these committee members contribute to provide them with. There are ghost workers to whom we will never be able to pay a tribute equal to their merit and devotion.

Looking back on our staff and committee members, on the one end, and at the ever increasing number of the members of the Bar on the other end, I believe appropriate to recognize, as Winston Churchill once stated, that:

« Never did so many owed so much, to so few ».

Useless to say that we are also forever grateful to those who have gracefully accepted to join the ranks of our Governors or have accepted to renew this commitment, to those who, year after year, have agreed to a voluntary contribution and without whom, the Foundation would not be able to fulfill its mission.

Le président,
Alain Létourneau, c.r., Ad. E.